

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 octobre 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire
Année 2022

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire pour un montant total de 4 500 €.

Madame Nabila PRIGENT et messieurs Yves FORMENTIN-MORY et Jacques LE ROUX étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

1 - verser au titre de l'année 2022 les subventions ci-dessous :

Domaines	Imputations budgétaires	Associations	Propositions
ASSOCIATIONS	6574.7101.422	Lougre de l'Odet – sorties en mer pour les jeunes et familles des MPT durant l'été 2022	2 500 €
		Maison Pour Tous de Penhars – projet jeunes « un été en Espagne ». Séjour culturel travaillé toute l'année par un groupe de 12 jeunes de Penhars.	2 000 €

2 - signer l'avenant financier avec la MPT de Penhars.